



DÉCLARATION DU SNETAA FO À LA CAPN DES PLP DES 6 & 7 MARS 2014

Depuis plusieurs mois, le SNETAA-FO ne cesse d'alerter le ministère, sur la dégradation rapide des conditions de travail dans les établissements et celle des PLP eux-mêmes.

Avec la politique d'austérité que ce gouvernement a décidé de mener, la MAP (Modernisation de l'Action Publique), conjuguée à la politique d'orientation massive des élèves vers les voies générale ou technologique ainsi que la Régionalisation de la carte des formations professionnelles, provoque colère, désarroi et découragement chez nos collègues PLP.

En effet, rappelons quelles sont les conséquences directes de cette politique de destruction de l'Enseignement Professionnel public et laïque :

- 🗣️ Un nombre croissant d'heures supplémentaires imposées aux établissements ;
- 🗣️ Des fermetures de sections de plus en plus nombreuses, y compris des sections complètes, attractives et porteuses d'emploi, pour y substituer les ouvertures de poursuites de cycles ou pour permettre l'ouverture de formations par apprentissage qui n'auront ainsi pas de « concurrence » ;
- 🗣️ Des DGH de la voie professionnelle en baisse qui, non seulement ne sont toujours pas calculées pour permettre l'application et le respect des textes officiels, mais qui en plus aujourd'hui subissent des ponctions pour abonder les DGH des collèges et lycées, elles-mêmes, malgré cela, toujours insuffisantes. Des regroupements de classes « horizontaux » ou « verticaux », au mépris des contraintes pédagogiques ;

- 🔊 Des capacités d'accueil insuffisantes qui ne permettent pas une fluidité raisonnable du mouvement INTER et donc un vrai droit à mutation des collègues sur toute la France.
- 🔊 La multiplication de postes à complément de service ;
- 🔊 De nombreux élèves en très grande difficulté, car ils sont affectés par défaut dans des formations qu'ils n'ont pas choisies et pour lesquelles ils ont peu d'appétence : ce qui provoque de nombreux décrochages scolaires.

Nous savons donc que cette année encore, malgré la communication ministérielle vantant, globalement, des créations de postes et malgré l'augmentation démographique dans nos LP, de nombreux postes de PLP seront supprimés ! C'est inacceptable !

Par ailleurs, Le Ministre de l'Education Nationale en lançant l'acte II de la refondation a réuni des personnels enseignants du second degré dans des groupes de travail, pour discuter de leurs missions et tenter de réformer le statut des enseignants. Il dit avoir obtenu un accord de principe d'une majorité d'organisations syndicales pour cette modification.

En effet, pour le SNETAA-FO, les fiches projets, cadre d'un nouveau décret, gardent les mêmes logiques qu'auparavant, malgré une réécriture qui gomme les principales aspérités. C'est bien l'accord de certaines organisations, comme la presse l'avait annoncé, qui permet au Ministre de se féliciter de la méthode et d'un accord important.

Le SNETAA-FO n'entre pas dans ce consensus avec un projet qui donne un cadre global à tous les enseignants alors que le décret de 50 ne concerne que les certifiés - agrégés. D'autre part, la référence à la réglementation sur le temps de travail applicable à la Fonction Publique est maintenue, ce qui sous-entend un volant global de 1607 heures par an.

Par ailleurs et sans concertation, une autre proposition intervient pour les Professeurs de Lycée Professionnel d'une nouvelle indemnité. Celle-ci sera perçue, si un PLP effectue au moins 6 heures en première Bac Pro, Terminale Bac Pro ou Seconde ou Terminale CAP. Il s'agit bien là, de la

reconnaissance de l'égalité des trois voies dans le cadre de la préparation aux examens, au Baccalauréat notamment. Cette indemnité se substitue au paiement indemnitaire du CCF. Cette proposition est d'autant plus troublante que, par ailleurs, il y a simultanément des discussions sur l'allègement du CCF à propos duquel, Le Ministère a lancé une consultation en ligne des personnels. Le SNETAA-FO reste opposé au Contrôle en Cours de Formation comme modalité d'examen. Si celui-ci devait être allégé, il demeurerait notamment en Enseignement Professionnel. Le SNETAA-FO ne peut donc pas accepter la suppression de l'indemnité du CCF.

La nouvelle indemnité ne touchera pas l'ensemble des PLP puisqu'un tiers environ, soit plus de 20 000, en seraient exclus. Certains PLP gagneront moins, tout en travaillant autant : c'est inacceptable.

Il s'agit bien là de redéployer les moyens en déshabillant les uns pour habiller les autres ! Alors que nos salaires sont gelés depuis 2010, le SNETAA-FO ne peut que dénoncer cette pseudo avancée salariale, car tous les PLP n'en seront pas destinataires.

De plus, dans les missions liées à la mission principale d'enseignement, **il est prévu que les PLP, comme tous les enseignants, doivent participer aux actions de formation continue des adultes et aux formations par apprentissage.** Une étape supplémentaire est donc franchie vers le statut de fonctionnaire territorial, qui placera les PLP sous l'autorité du Président de Région, dans le cadre des contrats d'objectifs tripartites.

Pour le SNETAA FO, tout cela montre qu'il s'agit bien d'un marché de dupes pour les PLP !

En ce qui concerne les SEGPA, dans le cadre de la loi Peillon qui réaffirme le collège unique, les propositions sur leur nouveau fonctionnement et sur les missions des personnels faites lors de la dernière réunion du groupe de travail, nous font craindre la disparition progressive de ces structures pourtant fondamentales quant à l'accueil nécessaire de certains élèves. En effet, les SEGPA devraient être transformées en simple dispositif d'inclusion, à l'image des ULIS. L'aspect professionnel, déjà largement édulcoré, disparaîtra alors que c'est par la professionnalisation

que les jeunes en difficulté retrouvent le goût de la scolarité en vue de l'insertion professionnelle.

La certification complémentaire du 2CA-SH devrait également être remise en cause.

Le SNETAA FO ne laissera pas faire et se battra pour que les SEGPA demeurent, pour les jeunes en difficulté, une étape vers la voie de la réussite et une orientation en CAP.

Avant d'évoquer le mouvement, nous souhaitons quand même faire état d'un point positif qui est : la décision du Ministre de ne pas diminuer le nombre de semaines des PFMP. Pour le SNETAA-FO, cela signifie que le Bac Pro garde sa spécificité et que la seconde doit rester professionnalisante avec un temps de formation suffisant dans l'entreprise.

En ce qui concerne le mouvement INTER : nous regrettons que la communication ministérielle, au sujet du traitement des PLP recrutés par l'examen professionnel réservé, n'ait pas été dès le début plus claire. Nous rappelons que cet examen visait à résorber la précarité !

Nos collègues ont longtemps cru, qu'ils pourraient rester dans leur académie d'origine en participant seulement au mouvement INTRA. Et même, si nous imaginions bien ce qu'il en serait, rien d'officiel ne permettait aux élus SNETAA d'informer correctement ces collègues. Beaucoup d'entre eux n'auraient pas passé le concours s'ils avaient su qu'ils allaient être obligés de participer à ce mouvement INTER, car il s'agit souvent de collègues ayant déjà une longue existence privée et professionnelle sur une académie, ce qui rend leur mobilité très compliquée. Certains refuseront d'ailleurs de rejoindre leur poste en septembre 2014 s'ils estiment qu'ils ne peuvent pas accomplir correctement leur mission. Pour ceux qui feront ce choix douloureux de démissionner, le SNETAA-FO souhaite que le Ministère demande aux Recteurs qu'ils s'engagent à les réemployer aux conditions qui étaient les leurs, avant qu'ils ne deviennent stagiaires (ancienneté & CDI).

Nous regrettons également, une fois de plus, que le MEN ait décidé de communiquer le projet aux candidats en utilisant la cellule «info mobilité». Le SNETAA-FO dénonce à nouveau avec force cette pratique qui génère une panique et un stress pour les candidats. De plus Le MEN ne respecte pas le paritarisme alors que certaines affectations seront modifiées en CAPN.

Les élus du SNETAA-FO constatent hélas que le mouvement inter académique est toujours bloqué. En effet, il n'y a pas d'amélioration par rapport à l'année dernière. Le MEN a fait le choix d'augmenter certaines bonifications, sans pour autant permettre aux personnes concernées d'accéder aux académies demandées faute de capacités d'accueil.

A cela s'ajoutent des facteurs aggravants que nous dénonçons déjà l'année dernière :

- 🗣️ La globalisation de la gestion des personnels du second degré : quand les PLP subissent les conséquences du surnombre de certifiés (ex : La Corse où il est impossible à un PLP de rentrer) ;
- 🗣️ Des moyens réservés pour l'accueil des contractuels CDI (exemple dans l'académie de Montpellier : cette année, aucune capacité d'accueil n'est proposée en P7200 alors qu'il y a actuellement 9 stagiaires et 32 contractuels !)
- 🗣️ Des disciplines où le mouvement est bloqué malgré l'existence de postes nombreux et même de créations pour la rentrée (exemple : à Aix-Marseille en P2100 (GIB), 6 stagiaires et 1 seul entrant, plusieurs postes vacants depuis plusieurs années).

Le SNETAA-FO demande que tous les postes « disponibles » soient mis au mouvement !

Les élus SNETAA-FO dénoncent également les dysfonctionnements importants constatés lors du GT Mouvement Spécifique, qui perdurent d'année en année.

Concernant les postes spécifiques :

De trop nombreux collègues issus du Hors de France, ou même de certains DOM, qui ont fait une candidature « papier » et/ou via iProf, subissent encore cette année un préjudice important suite à l'absence d'avis renseignés dans leurs dossiers !

Concernant celui des chefs de travaux :

Comme l'année dernière, de trop nombreuses évolutions non expliquées ont été opérées entre le GT et cette CAPN. Doit-on en conclure que les informations remontées par les académies pour février étaient erronées ? Cette absence de transparence est difficile à accepter.

Pour les élus du SNETAA-FO, cela ressemble à des « petits arrangements entre amis » dans les académies, aux postes non déclarés ou gardés sous le coude pour un candidat potentiel soit non titulaire, soit un « faisant fonction » qui donne satisfaction au seul chef d'établissement.

Le SNETAA-FO demande en outre, que les PLP puissent être affectés sur des postes d'enseignement en DMA, puisqu'en réalité, faute d'autres candidats, certains PLP y enseignent à titre provisoire au niveau académique.

Le SNETAA FO demande également, comme l'an dernier, que le GT affectations en BTS soit commun aux différents corps. Les affectations en BTS de PLP sont cette année, une fois de plus, réduites à quelques personnes, alors que parfois, des PLP occupent de façon légitime et satisfaisante, certains de ces postes et pourtant n'y sont pas affectés !

Le SNETAA FO demande donc la prise en compte de ces remarques dont beaucoup sont récurrentes, pour une amélioration de ce mouvement et donc la satisfaction d'un plus grand nombre de collègues conformément au cadre réglementaire en vigueur. **Le SNETAA FO remercie les personnels de la DGRHB2-2 qui comme toujours ont montré leur disponibilité et nous ont réservé un excellent accueil.**